

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**PARTICIPATION DE L'ÉTAT
AU FONCTIONNEMENT DU CNRR PIERRE BARBIZET**

Conseil d'Administration

Séance du 23 juin 2020

Délibération n° DELIB_11_FI_20_06_23_SUB_ÉTAT

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Madame la Présidente en date du 12 juin 2020.

VU

- Les statuts de l'établissement ;
- le règlement intérieur de l'établissement ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la circulaire du ministère de la culture du 10 mai 2016 concernant le réengagement financier de l'État dans les conservatoires.

La Présidente,

EXPOSE

Depuis son réengagement financier dans le fonctionnement des conservatoires en 2016, l'État a versé une subvention annuelle de 110.000 € pour le fonctionnement de l'établissement.

Les actions conduites, notamment dans le cadre du projet d'établissement du Conservatoire 2016-2022, actions se sont inscrites dans le cahier des charges institué par l'Etat et conditionnant son réengagement ;

Les évolutions mises en œuvre depuis avril 2019 pour la création d'un établissement d'enseignement artistique de l'initial au supérieur, regroupant le Conservatoire et les Beaux-arts s'inscrivent également dans ce cahier des charges.

Les nouveaux moyens dont se dote progressivement le Conservatoire dans le cadre de son intégration à l'INSEAMM lui permettront également de répondre aux orientations nouvelles de l'Etat ;

Il est envisagé de solliciter la participation du Ministère de la culture au financement de ces actions pour un montant de cent dix mille euros (110.000 €).

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la Présidente à solliciter l'État pour une participation de 110.000 € pour le fonctionnement du conservatoire national à rayonnement régional Pierre Barbizet.

Article 2 : d'inscrire les crédits sur les chapitre et article correspondants du budget.

Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 23 juin 2020.

La Présidente



Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'État le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200623-DELIB_11_CNETAT-DE
Reçu le 23/06/2020

